

Appel à candidature directrice (teur) garderie saisonnière en station

Pôle : **Cohésion sociale**
Service : Petite Enfance

Intitulé du poste : Directrice (teur) garderie saisonnière
Catégorie : A
Grade(s) cible(s) : Educateur de Jeunes Enfants

Rattachement hiérarchique : directrice pôle cohésion sociale

MISSIONS PRINCIPALES	DÉTAIL DES MISSIONS
<ul style="list-style-type: none"> - Garantir un accueil de qualité aux enfants par une prise en compte globale des besoins de l'enfant (santé, sécurité, bien-être, épanouissement). - Manager une petite équipe - Gestion administrative 	<ul style="list-style-type: none"> Accueil et encadrement des enfants Accueil des parents Stimule et coordonne au quotidien l'action éducative de l'équipe Organise et anime des activités au sein de la structure Encadrement de 2 agents Planning des agents, tenue de caisse

PRINCIPALES RELATIONS EXTERNES	PRINCIPALES RELATIONS INTERNES
<ul style="list-style-type: none"> - Ecole de Ski Français Dévoluy - Office de tourisme Dévoluy 	<ul style="list-style-type: none"> - Pôle cohésion sociale - Services de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy

APTITUDES ET COMPÉTENCES PRIORITAIRES

Goût du contact avec les enfants
Connaissance réglementation en matière d'hygiène et sécurité (garant du bien-être de l'enfant)
Disposer de réelles qualités relationnelles (famille de l'enfant, membres de l'équipe) ainsi que de bonnes capacités d'observation et d'analyse.
Sens du travail en équipe

CONTRAT ET REMUNERATION

Diplôme requis

Puéricultrice diplômée d'État ou Educateur(trice) de Jeunes Enfants diplômé(e) d'État ou à titre dérogatoire tous les diplômes listés dans l'article R 2334.46 du code de la Santé Publique pour les structures de 21 à 40 places.

Contrat : du mercredi 11 décembre 2019 au mardi 14 avril 2020 inclus

Lieu de travail : Superdévoluy (05250 LE DEVOLUY)

Organisation du travail : du lundi au dimanche inclus 2 jours congés hebdomadaires par semaine

Rémunération brute pour 35h : 1 710 €

Candidatures à adresser par mail ou par voie postale
au Président de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy